

Vous souhaitez faire un stage à l'étranger

Vous devez avoir l'accord de l'enseignant référent de votre département

- 1- préparer votre dossier de bourse
- 2- Mais avant toute chose faire signer :
 - **la convention de stage tripartite** indispensable à toute demande de bourse

Il existe des aides à la mobilité qui dépendent de votre situation.

1- Si vous êtes boursier du CROUS vous pouvez demander l'aide à la mobilité internationale qui viendra s'ajouter à votre bourse d'études en France.

La bourse MESR - Son montant est de 400€/mois avec % selon échelon

critères d'attribution des bourses de mobilité du MESR	
échelon	
0	80% de la durée du séjour pris en charge
1,2 et 3	90% de la durée du séjour pris en charge
4,5 et 6	100% de la durée du séjour pris en charge

en tant qu'étudiant boursier vous pouvez prétendre à une bourse MEN, vous pouvez **télécharger le dossier sur le site de l'iut**

à la rubrique « relations internationales »

->partir à l'étranger

-> stage

- un dossier que vous devez compléter et faire parvenir en **deux exemplaires** (y compris les pièces à fournir) au secrétariat des RI de l'iut

- **pour ceux qui partent au Québec**, vous trouverez également le formulaire S Q104 que vous devrez envoyer à : **CPAM Relations internationales**

**23, rue Mathieu STILATTI
13003 Marseille**

et qui vous le retournera dûment complété (vous devrez emporter ce formulaire avec vous).

2- Si vous n'êtes pas boursier du CROUS, vous pouvez peut-être demander la bourse PRAME de la Région PACA.

La bourse PRAME - Son montant est de 380 €/mois modulable

en tant qu'étudiant NON boursier vous pouvez prétendre **sous condition de revenus** de vos parents et le **rattachement fiscal du foyer** doit être le 13 - sinon vous devez justifier d'au moins 2 ans d'études en PACA.

Si et seulement si le Quotient familial est < 23000 euros

Comment se **calcul le QF** = revenus brut globaux 2010 (feuillelet d'imposition 2011)
Nombre de part

critères d'attribution des bourses de mobilité de la Région PACA : PRAME	
quotient familial	
jusqu'à 11250€ inclus	100% de la durée du séjour pris en charge
de 11250€ à 13000€	80% de la durée du séjour pris en charge
de 13001€ à 15000€	75% de la durée du séjour pris en charge
de 15001€ à 16250€	60% de la durée du séjour pris en charge
de 16250€ à 23000€	50% de la durée du séjour pris en charge
au-delà de 23001€	rejeté

Vous pouvez télécharger le dossier sur le site de l'iut

à la rubrique « relations internationales »

- >partir à l'étranger
- >stage

C'est auprès du service des RI de l'IUT que vous aurez la couverture couleur du dossier

- le dossier PRAME est à compléter et faire parvenir en **trois exemplaires** (y compris les pièces à fournir) au secrétariat des RI de l'IUT

pour ceux qui partent au Québec, vous trouverez également le formulaire S Q104 que vous devrez envoyer à : **CPAM Relations internationales**
23, rue Mathieu STILATTI
13003 Marseille

et qui vous le retournera dûment complété (vous devrez emporter ce formulaire avec vous)

Dans les dossiers MESR et PRAME vous aurez 2 formulaires A et B

- **Le formulaire A** doit être signé par l'**établissement d'accueil** et renvoyé à la DRI d'AIX **dès votre arrivée** ce qui conditionnera le versement de la bourse pour 80%

- **Le formulaire B** doit être signé par l'établissement d'accueil et renvoyé à la DRI d'AIX **avant votre départ** ce qui conditionnera le versement du solde de la bourse